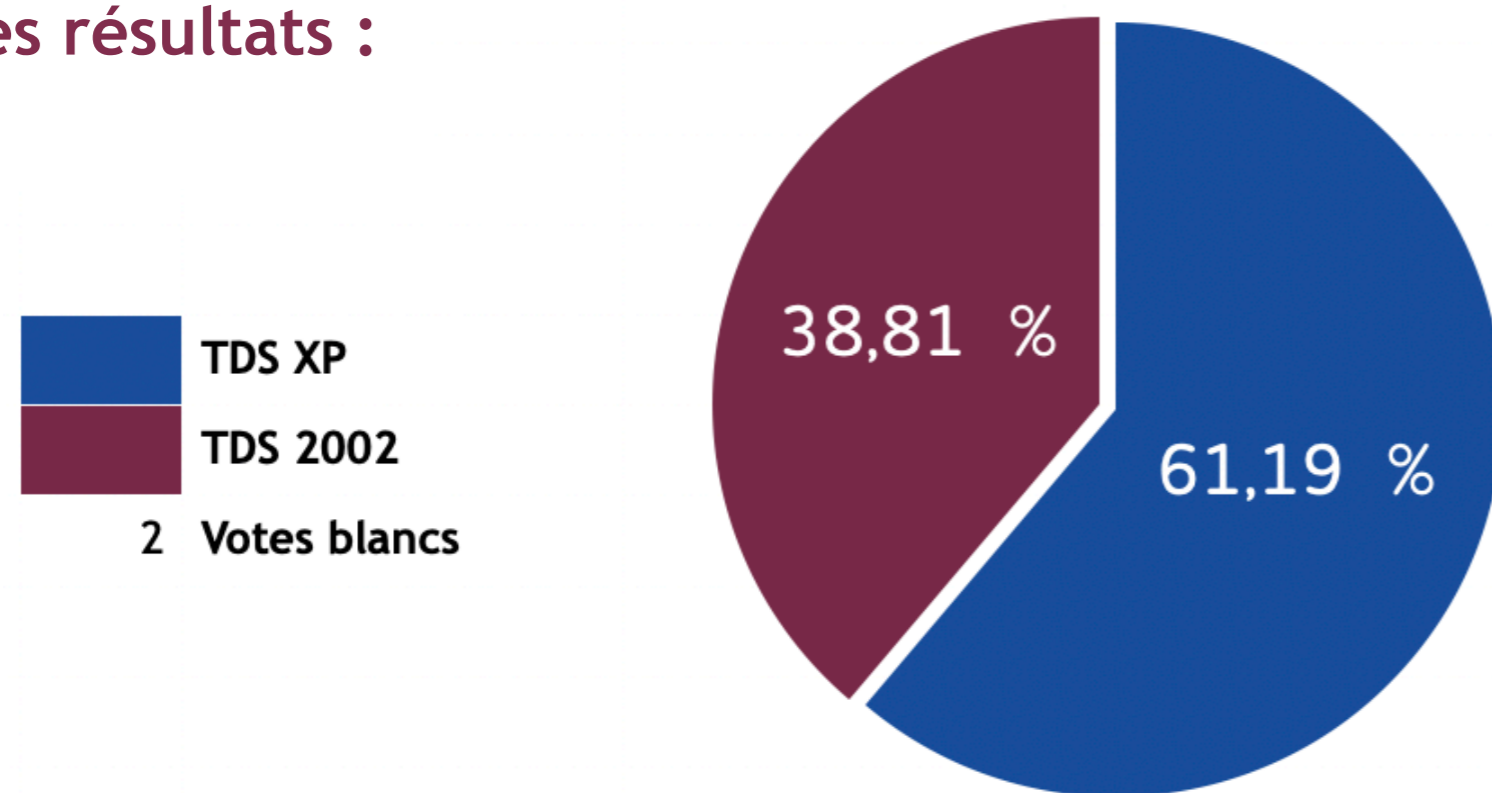


Du 6 février au 9 février, le SNCTA a organisé une consultation sur le TDS de cet été. Nous tenons à remercier l'ensemble des contrôleurs pour la très forte participation : **87,34 % !**

Voici les résultats :



AGRUME
 51 Rue des Docks
 69009 Lyon
 France
 contact@agrume.fr

PV DE CONSTATATION DE RESULTATS ORGANISATION DU TRAVAIL 2023 MARSEILLE-PROVENCE

Nous, soussignés :

- Madame AIMOT Laure, Madame BAILLY Mélanie, Monsieur CROS Alexandre, membres du bureau ;
- Mme BECHIKH Myriam, technicienne juriste au sein de la Société Agrume, mandatée pour l'organisation de la consultation ;

Certifions l'exactitude et la sincérité des résultats suivants :

Question posée	Nombre d'inscrits	Nombre de bulletins	Nombre de réponses « Oui, je souhaite poursuivre en TDS XP »	Nombre de réponses « Non, je souhaite revenir au TDS arrêté de 2002 »	Nombre de bulletins blancs
Souhaitez-vous poursuivre avec le TDS XP l'été prochain :	79	69	41 (61,19% des suffrages valablement exprimés)	26 (38,81% des suffrages valablement exprimés)	2

Le scrutin s'est déroulé du 06 février 2023 à 07h00 jusqu'au 09 février 2023 à 16h00.

Ces résultats ont été constatés lors de la réunion de dépouillement du 9 février 2023 à 16H15 en présence de l'ensemble des membres du bureau.

Le présent PV est accompagné du rapport informatique de résultat qui précise qu'aucun dysfonctionnement n'a été constaté lors du déroulement de la consultation.

Le SNCTA portera la voix des contrôleurs en se prononçant pour la poursuite du TDS XP lors du CSA de demain.

Le SNCTA portera l'avis majoritaire exprimé par les contrôleurs lors du CSA SNA-SSE du 10 février 2023 : la poursuite du TDS XP !